MUNICIPALIT'É
DE CRASSIER

Municipalité de Crassier

Préavis no 16/2007

Participation à l'Association intercommunale pour la construction et l'exploitation d'un couvert régional à plaquettes et bois énergie

---

Crassier, le 17 avril 2007

Rue de la Tour 3 - 1263 Crassier
Tél. 022.367.18.75 - Fax 022.367.23.25
http://www.crassier.ch - E-mail: commune@crassier.ch

Concernant la participation à l'Association intercommunale pour la construction et l'exploitation d'un hangar régional à plaquettes sis à Trélex, au lieu dit "Mollard Parelliet/Main de Gingins".

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

INTRODUCTION

Il y a deux ans la commune de Genolier s'est équipée d'un chauffage à plaquettes à bois, sa consommation en bois se monte à environ 3000 m^3 par année. Genolier n'a pas obtenu l'autorisation de faire un hangar sur son territoire et c'est la commune de Trélex qui s'est proposée de fournir un site. Il a été décidé d'associer les autres communes du district à ce projet. La commune de Trélex présentera d'ailleurs ultérieurement un préavis sur la modification du chauffage, actuellement à mazout, des bâtiments communaux.

La commune de Trélex ainsi que les 15 autres adhérentes à ce projet démontrent ainsi la volonté de se préoccuper de l'utilisation du bois. Se chauffer en plaquettes à bois est un moyen écologique et de proximité, sans parler du problème complexe du pétrole et de son remplacement à terme. Afin de garantir l'approvisionnement de plaquettes pour le chauffage, un hangar régional est la solution idéale.

Les communes de Crassier et de Borex se sont associées à ce projet dans le but de s'assurer la fourniture des plaquettes pour le chauffage du groupe scolaire Elisabeth de Portes en cas de problème de livraison de la commune de La Rippe.

PRODUCTION

Les communes de notre arrondissement de triage possèdent ensemble plus de 5500 ha de forêt. La possibilité de coupe est de 25.000 m3 par an, dont 70% pour les communes adhérentes.
Des quantités importantes de bois sont souvent de qualité moindre et seront ainsi bien mieux mises en valeur par l'utilisation pour le chauffage. La production dans ce hangar, en trois rotations sera de 9000 m3 de plaquettes par an, et le budget d'exploitation démontre des chiffres équilibrés déjà pour la $1^{ère}$ année.
Le hangar régional a également pour but de rationaliser et de centraliser toute la production et la transformation du bois de feu produit par les forêts des communes adhérentes.

CHOIX DU SITE

Au vu de l'importance des volumes à traiter, le choix de l'emplacement tient compte de plusieurs éléments :

1) La composition utilisée pour le mélange des essences est de un tiers pour les résineux, et deux tiers pour les feuillus, ceci afin de permettre une excellente qualité de combustion. La totalité de ces derniers se situe en plaine régionale jusqu'à mi-mont. Les résineux, eux, se trouvent principalement en montagne.
2) Les transports bénéficient d'un accès direct par la route Blanche se situant à moins de 100 mètres du lieu de production. En outre, une construction en zone montagne poserait plusieurs problèmes notamment en hiver à cause du déneigement, et la topographie des lieux rendrait un aménagement de ce type de construction pratiquement impossible.

Rue de la Tour 3 - 1263 Crassier
Tél. 022.367.18.75 - Fax 022.367.23.25
http://www.crassier.ch - E-mail: commune@crassier.ch

3) L'éloignement de toute zone urbaine élimine les problèmes de bruit liés aux travaux découlant du traitement de ces bois.
4) La place à disposition, entièrement propriété de la commune de Trélex, est suffisamment grande pour permettre la construction du hangar et le stockage de tous les bois en attente. Un agrandissement futur, si nécessaire, ne poserait pas de problème majeur. Le site est naturellement boisé sur son pourtour et permet ainsi une très bonne intégration.

La mise à l'enquête du projet n'a suscité aucune remarque, ni opposition.

Les services et départements cantonaux suivants ont déjà donné un préavis favorable :

- Centre de conservation de la faune et de la nature, en date du 27.3.06
- Service de l'aménagement du territoire, en date du 7.4.06
- Mr. Jacques Turin, inspecteur des forêts de notre arrondissement

COUT DE L'INVESTISSEMENT

Le calcul ci-dessous, effectué par le bureau d'architecte, est une estimation soumissions non rentrées. Certains éléments tels que situation topographique, dimensions de la construction, conception statique et clôture de fermeture engendrent un coût qui justifie le montant de cet investissement.
Il y a lieu d'y ajouter un fonds de roulement d'environ CHF 60.000. -- .

	bâtiment
CHF 64.000. --	terrassement
CHF 50.000. --	fondations
CHF 90.000. --	charpente
CHF 54.000. --	revêtement
CHF 258.000.--	**sous total bâtiment**
CHF 10.000.--	travaux préparatoires
CHF 92.000. --	aménagement extérieur et frais secondaires
CHF 49.000. --	honoraires architecte et ingénieur
CHF 20.000. --	divers et imprévus
CHF 21.000. --	TVA
CHF 450.000. --	**coût total estimé de la construction**

Marge bénéficiaire et calcul du fond de roulement nécessaire à l'exploitation du hangar régional à plaquettes

3500 m3	prévision d'utilisation de plaquettes pour 2007
1460 m3	de bois nécessaire
CHF 118.500	Fonds annuel de roulement nécessaire pour deux rotations
CHF 59.250	Fonds de roulement nécessaire pour une rotation
CHF 1.000	marge déficitaire nette pour 2007, incluant un amortissement du hangar à raison de CHF 22.500

Rue de la Tour 3 - 1263 Crassier
Tél. 022.367.18.75 - Fax 022.367.23.25
http://www.crassier.ch - E-mail: commune@crassier.ch

FINANCEMENT

Les communes suivantes nous ont donné un préavis favorable à la souscription de parts :
(1 part = CHF 10'000.-)

Arzier	CHF 10.000
Bogis-Bossey	CHF 10.000
Borex/Crassier	CHF 10.000
Chavannes-de-Bogis	CHF 10.000
Chéserex	CHF 20.000 à 30.000
Coinsins	CHF 10.000 à 20.000
Founex	CHF 10.000
Genolier	CHF 70.000 à 100.000
Gingins	CHF 20.000
Givrins	CHF 10.000
Grens	CHF 10.000 au minimum
Nyon	CHF 10.000
Prangins	CHF 20.000
St-Cergue	CHF 10.000
Trélex	CHF 70.000

Au total (16 communes) **CHF 300.000 au minimum**

Afin de compenser le terrain mis gracieusement à disposition par Trélex, l'Association pourrait envisager de leur verser une compensation financière (sous forme d'attribution d'une part, ou autre).

La répartition se fait comme suit :

CHF 225.000. --	emprunt FIF que Trélex va solliciter représentant la moitié des frais d'investissement.
CHF 225.000. --	couvert par les souscriptions
CHF 60.000. --	fonds de roulement

Ainsi le coût de construction est couvert avec les frais d'exploitation pour la première année.

STATUTS ET EXPLOITATION

Les statuts de l'association font partie intégrante de ce préavis et font l'objet du rapport séparé.

Les communes partenaires à ce projet auront la priorité sur la livraison de bois et l'utilisation en plaquettes.

Rue de la Tour 3 - 1263 Crassier
Tél. 022.367.18.75 - Fax 022.367.23.25
http://www.crassier.ch - E-mail: commune@crassier.ch

CONCLUSION

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Crassier

vu	le préavis No 16 de la Municipalité
entendu	le rapport de la commission de gestion
considérant que	cet objet a été porté à l'ordre du jour
décide	- **d'accepter le préavis relatif à la participation à l'Association intercommunale pour la construction et l'exploitation d'un hangar régional à plaquettes sis à Trélex, au lieu dit « Mollard Parelliet/Main de Gingins pour un montant de CHF 5'000.-- au maximum pour la commune de Crassier,** - **de financer l'investissement par la trésorerie courante,** - **d'accepter les statuts de l'Association tel que présentés.**

Au nom de la Municipalité

Le Syndic: J.-P. Heller

La Secrétaire: B. Isabettini

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 17 avril 2007 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Crassier.

Annexe: statuts

Rue de la Tour 3 - 1263 Crassier
Tél. 022.367.18.75 - Fax 022.367.23.25
http://www.crassier.ch - E-mail: commune@crassier.ch